

**Carte d'identité (validité 10 ans)**

Accueil Mairie

**2 photos d'identité réglementaires** sur fond blanc et identiques (25x32mm) de préférence réalisées par un photographe (tête nue) et de moins de 3 mois.  
**1 justificatif de domicile** (loyer, gaz, électricité, eau, téléphone, mutuelle... de moins de 3 mois.  
**1 copie intégrale d'acte de naissance** (valable 90 jours) établie au lieu de naissance.  
**L'ancienne carte** d'identité sécurisée ou cartonnée.

Pour les mineurs, fournir le livret de famille des parents.

En cas de divorce ou de séparation de corps, joindre le jugement de divorce ou de séparation.

Si le demandeur est né à l'étranger ou né de parents étrangers, fournir le certificat de nationalité française ou décret de naturalisation.

Certificat de vol délivré par le commissariat de police.

Certificat de perte délivré par la mairie.

Le dispositif du jugement de divorce ou l'autorisation écrite de l'ex-époux (si l'intéressé souhaite porter le nom de son ex-époux).

Une demande écrite et les justificatifs du nom d'usage (si la mention en est sollicitée).

Pour une première demande ou un remplacement (perte, vol ou détérioration)

Pour un renouvellement ou une modification

Le demandeur MAJEUR doit venir personnellement pour les signatures et empreintes.

Le demandeur MINEUR doit venir accompagné d'un de ses parents pour l'autorité parentale, pour la signature et l'empreinte.

**Passeport (validité 10 ans)**

Première demande (Accueil Mairie)

Timbre fiscal (60€ majeur / 30€ mineur)

1 pièce avec photo (permis de conduire, carte professionnelle, carte de bus...)

2 photos d'identité récentes sur fond blanc (moins de 3 mois)

1 carte nationale d'identité

1 extrait de naissance (de moins de 3 mois)

1 justificatif de domicile récent (moins de 3 mois)

Si ajout d'un enfant, apportez 2 photos de l'enfant plus le livret de famille  
Eventuellement dispositif du jugement de divorce

Les demandes étant particulièrement nombreuses à l'approche des mois d'été, il convient de la formuler 3 semaines à l'avance.

Renouvellement (Accueil Mairie)

Timbre fiscal (60€ majeur / 30€ mineur)

Le passeport périmé

2 photos d'identité récentes sur fond blanc (moins de 3 mois)

Extrait de naissance (de moins de 3 mois) si le passeport est périmé depuis plus de 2 ans

Carte nationale d'identité

1 pièce avec photo (permis de conduire, carte professionnelle, carte de bus...)

1 justificatif de domicile récent (moins de 3 mois)

Eventuellement le dispositif du jugement de divorce